

Avis n° 2023/05
relatif à l'accréditation
de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux
de l'université de Lorraine
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine
Sigle :	EEIGM
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Nancy-Metz
Site de l'école :	Nancy

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/06-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) : Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et rapporteur principal), Jean-Marc THERET (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Véronique BARRAU (experte auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Basile MADDALENA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mai 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Engager des travaux de réhabilitation et d'amélioration des bâtiments (isolation).

Pour l'école

- Mettre en place des actions permettant d'augmenter le nombre des élèves entrants des partenaires du Consortium en particulier des partenaires historiques ;
- Se conformer à la semestrialisation envoyée à l'issue de l'audit ;
- Déployer l'approche par compétences conformément au calendrier proposé à l'issue de l'audit ;
- Introduire plus de formalisation sur la démarche d'amélioration continue en particulier sur les boucles de retour, le suivi des actions afin de vérifier si les actions sont efficaces, et la communication ;
- Améliorer l'intégration des élèves/apprentis/étudiants en mobilité entrante en 3^{ème} année.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023.



La présidente
Elisabeth Crépon